

Une alliance pro-vie à l'ONU



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 10 octobre 2019

Source [Le Salon Beige]

Lors de l'assemblée générale des Nations unies le 23 septembre, 19 pays se sont unis à l'initiative des Etats-Unis « *pour s'opposer publiquement aux attaques internationales contre la vie et la famille* ». Ils représentent 1,3 milliard de personnes. Cette alliance rassemble notamment la Russie, le Brésil, la Pologne, la Hongrie, le Nigéria, la RDC, ou encore l'Arabie Saoudite et l'Egypte.

Dans cette déclaration qui constitue une première, ces 19 pays

« *dénient l'existence de tout droit international à l'avortement et s'opposent aux pratiques d'éducation sexuelle irrespectueuses des droits et des convictions des parents* ».

Dans [Valeurs Actuelles](#), Gregor Puppink écrit :

Une déclaration aussi explicite, et prononcée à un tel niveau, est inédite. Elle tend à couper court à tout nouvel effort de l'ONU de promouvoir l'avortement lors de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui se tiendra à Nairobi en novembre. Cette conférence sera la dernière en date d'une longue série initiée dès 1927 – bien avant la fondation de l'ONU – par Margaret Sanger, la fondatrice du Planning familial, qui était alors la figure la plus active des milieux néo-malthusiens. Ceux-ci cherchaient à convaincre les gouvernements occidentaux de la nécessité de limiter la croissance démographique des pays pauvres pour éviter des déséquilibres politiques et économiques. C'est pourquoi la diffusion de la contraception et de l'avortement est devenue une priorité d'instances telles que le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) qui organise à présent cette conférence.

C'est lors de la Conférence du Caire de 1994 que le débat sur l'avortement fut le plus vif, et la situation la plus critique. Une coalition menée par le Vatican en sortit finalement vainqueur et obtint que l'avortement ne soit pas présenté comme un droit, mais comme une pratique devant être réduite par les Etats.

C'est à la suite de cette défaite diplomatique, et pour contourner les Etats, que des hauts fonctionnaires et experts des Nations Unies se réunirent de façon informelle avec des représentants d'ONG, en décembre 1996 à Glen Cove. Ils adoptèrent alors une nouvelle stratégie consistant à utiliser des ONG pour introduire dans le droit international, *via* les mécanismes des comités des Nations unies (dans lesquels siègent ces mêmes experts), des éléments de langage associant l'avortement à des droits existants ou à des notions vagues telles que les « *droits sexuels et reproductifs* ». Il s'agissait en fait d'inoculer discrètement l'avortement dans l'interprétation officielle des traités des Nations Unies. Cette stratégie fut couronnée de succès, et aboutit en octobre dernier à l'adoption par les experts du Comité des droits de l'homme d'un texte de référence présentant l'avortement sur demande comme un droit de l'homme (observation générale n°36).

La déclaration du 23 septembre est donc une réponse de gouvernements à l'activisme à l'œuvre dans l'administration onusienne. [...]